



Centre International d'Etudes pour le  
Développement Local

19, rue d'Enghien, 69002 Lyon France +33 472 77 87 50, +33 4 72 41 99 88  
Ciedel@univ-cathlyon.fr - www.ciedel.org

## EVALUATION DU PROJET

**« Expérimentation d'un dispositif de lutte  
contre la précarité énergétique dans les Monts  
du Lyonnais »**



Promotion 2015 – 2016 d'expert en Ingénierie du  
développement local – Module évaluation  
MAI 2016

## Table des matières

Liste des sigles et acronymes.....	4
INTRODUCTION .....	6
1. Contexte .....	7
1.1. Quelques informations sur le territoire.....	7
1.2. Clarifications conceptuelles et normatives .....	7
1.3. Présentation des principaux acteurs et dispositifs .....	10
1.4. Le projet SLIME.....	12
1.5. Demande d'évaluation.....	14
2. Constats et Analyses .....	15
2.1. Evaluation de la mobilisation des partenaires du projet.....	15
2.2. Evaluation de la sensibilisation du public cible .....	18
2.3. L'évaluation des effets directs de l'action .....	21
3. Recommandations.....	22
CONCLUSION : .....	24
ANNEXES.....	25
Bibliographie.....	25
Termes de référence.....	27
Liste des personnes rencontrées.....	32
Liste des étudiants.....	33
Carte .....	34

## Commentaires des formateurs sur le rapport du stage « évaluation » 2016

Ce document a été produit dans des conditions particulières... mais pas exceptionnelles au CIEDEL :

- ✓ par un groupe de 22 étudiants de 11 nationalités différentes avec les difficultés qui sont mentionnées dans les limites de la méthode mais induisant également des « coûts de négociation » importants ralentissant et complexifiant souvent le travail
- ✓ à une période émaillée de jours fériés et compliquant donc l'organisation du travail : temps de terrain raccourcis... (même si cela ne serait pas pris en compte dans un travail professionnel contractuel)

Les critiques qui suivent sont donc à resituer dans ce contexte. Elles ont un objectif pédagogique : « évaluer pour évoluer » et n'échappe pas à un défaut classique de l'évaluation : mettre en évidence ce qui va mal en oubliant de valoriser ce qui va bien.

### Forme

Il reste quelques imprécisions et fautes (qui n'ont encore sans doute pas été toutes repérées et corrigées) dans le document mais rien qui risque le décrédibiliser, c'est le plus important. Quelques exemples ci-dessous :

1. Page 7 : il est dit « *les besoins énergétique sont élevés* »... mais par rapport à quelle référence peut-on porter ce jugement ?
2. Page 8 : « *La précarité énergétique peut-être liée à la mauvaise qualité du parc immobilier...* » Ce n'est pas la mauvaise qualité mais la faible prise en compte jusqu'en 90 de la performance énergétique des bâtiments et des équipements de chauffage se traduisant par surreprésentation de l'habitat ancien au niveau des précaires énergétiques
3. Page 15 : le 1<sup>er</sup> sous-titre de la partie contrainte « *la priorité accordée...* » est mal formulé (et pas homogène avec les autres)
4. Page 24 : la formulation du 2<sup>ème</sup> paragraphe de la conclusion est alambiquée et difficile à comprendre

Un léger manque de rigueur dans certaines synthèses d'entretiens a eu des conséquences sur la construction de la liste des personnes rencontrées : oublis, erreurs sur les noms ou les fonctions...

### Entre fond et forme

L'écriture d'un document à 22 est très complexe. La mise en forme finale est donc difficile et peut-être sujette à des erreurs d'assemblage. Celui-ci fait exemption avec en particulier :

1. Une rédaction homogène rendant la lecture facile et fluide. Merci aux rédacteurs finaux pour leur très efficace travail de « lissage »
2. Des efforts ont été faits, en particulier dans la partie « constats et analyses », pour utiliser des titres significatifs qui dynamisent la lecture

**Fond**

Le document est globalement clair, précis sans erreur d'analyse ce qui est déjà une performance pour un groupe qui découvrait, pour sa grande majorité, le territoire et la problématique.

La partie « constats et analyses » gagnerait en force avec une petite phrase conclusive à la fin de chacune des trois parties

Les recommandations mériteraient à être illustrer par des exemples concrets d'actions pouvant être menées. Cela démontrerait leur pertinence et leur faisabilité.

Malgré ces quelques remarques, le document est globalement excellent.

**Olivier Munos****Olivier Thomé**

## Liste des sigles et acronymes

- **ADDEAR** : L'Association Départementale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural
- **ADMR** : Aide à domicile en milieu rural
- **ADIL** : Agence départementale d'information au logement
- **ALEC 42** : Agence Locale de l'Energie et du Climat
- **ANAH** : Agence nationale de l'habitat
- **CAF** : caisse d'allocations familiales
- **CARSAT** : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
- **CAUE** : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
- **CCAS** : Centre communal d'action sociale
- **CIAS** : Centre intercommunal d'action sociale
- **CDDRA** : Contrat de développement durable Rhône-Alpes
- **CLD** : Comité local de développement
- **CLE** : Centre local d'engagement
- **CLER** : Comité de liaison énergie renouvelable
- **CIEDDEL** : Centre International d'Etudes pour le Développement Local
- **CPAM** : Caisse primaire d'assurance maladie
- **CSPE** : Contribution au service public de l'électricité
- **CNAVPL** : Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales
- **EDF** : Electricité de France
- **ELEA** : association d'aide à domicile dans la Loire
- **FDSEA** : Fédérations départementales des syndicats d'exploitants agricoles
- **FLS** : Fonds solidarité logement
- **GERES** : Groupe énergie renouvelable environnement et solidarité
- **GES** : Gaz à effet de serre
- **IERA** : info énergie Rhône-Alpes
- **INSEE** : Institut national de la statistique et des études économiques
- **MSA** : Mutuelle sociale agricole

- **MJC** : Maison des jeunes et de la culture
- **NOTRe** : Nouvelle organisation territoriale de la République
- **PDALPD** : Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisée
- **RSA** : Revenu solidarité active
- **RSP** : Relais de service public
- **SCOT** : Schéma de cohérence territoriale
- **SIMOLY** : Syndicat intercommunal des Monts du Lyonnais
- **SLIME** : Service local d'intervention à la maitrise de l'énergie
- **SYDER** : Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône
- **TEPOS** : Territoire à énergie positive
- **TSS** tarif spécial de solidarité pour le gaz.
- **UNEDIC** : union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce

## INTRODUCTION

Le projet d'expérimentation d'un dispositif de lutte contre la précarité énergétique est porté par le Syndicat Intercommunal des Monts du Lyonnais (SIMOLY). L'institution est en charge des activités liées à la gestion des déchets, au transport, à l'agriculture, à l'économie de proximité ainsi qu'à l'énergie. Le SIMOLY est porteur d'un projet de territoire qui fait l'objet d'une charte, définissant la vision du territoire à l'horizon 2030, axée sur l'économie de proximité et la transition énergétique.

Les porteurs du projet ont pris la double attache de contribuer à la prise en compte de la transition énergétique sur leur territoire compte tenu de ses spécificités tout en veillant à inscrire leur actions dans la lutte contre la précarité énergétique. Ce projet est d'ambition compte-tenu d'un habitat ancien sur un territoire où l'étalement urbain est important. Le transport est à la fois coûteux en termes d'énergie et d'impact sur la précarité. La démarche vise également la mobilisation tant d'acteurs, de partenaires financiers que des bénéficiaires finaux. A cet effet, une ingénierie visant la mobilisation a été pensée en vue de sensibiliser les différentes parties prenantes sur un enjeu partagé au bénéfice d'un développement du territoire durable à long terme. Les élus se sont emparés d'un certain nombre d'opportunités afin de faire vivre cette sensibilité à la transition en se saisissant notamment du dispositif TEPOS leur permettant une mise en mouvement sur le territoire. Les récentes lois en matière de décentralisation modifient, questionnent le périmètre du territoire, le partenariat financier mais également la nature des collaborations au sein même d'une intercommunalité en éventuelle recomposition.

Compte tenu de la complexité des enjeux liés à un tel projet, les commanditaires souhaitent mobiliser un regard extérieur leur permettant de porter une attention toute particulière sur la conduite de celui-ci. Pour cela, une première étude a été commanditée auprès du CIEDEL qui en a fait un chantier dans le cadre d'un parcours de formation ciblé autour de l'expertise territoriale.

Ce document capitalise les premiers matériaux susceptibles de contribuer à une démarche d'évaluation plus globale qui pourrait être engagée dans une éventuelle poursuite du projet et mesurer ainsi l'impact, la pertinence de ce dernier à la lumière des objectifs initialement prévus.

-La première partie relative au contexte traite des spécificités territoriales et aborde notamment la question du territoire au travers des focales socioéconomiques, dynamiques d'acteurs, recensement des dispositifs existants... De même, il est présenté la méthode d'intervention retenue pour répondre à la demande des porteurs du projet SLIME.

-Dans un second temps, il sera question de mettre en perspective, les constats et analyses révélés par cette démarche d'évaluation. La mobilisation des partenaires aux projets, la relation des publics vis-à-vis du SLIME sera interrogée. Les effets prévisibles du projet, à quelques mois de son lancement, seront proposés ainsi que les effets induits non initialement portés dans la formulation des objectifs du projet.

-Enfin, des recommandations, à la lumière des travaux de diagnostics, peuvent être de nature à éclairer les décideurs sur le pilotage et le suivi de leur initiative en matière de lutte contre la précarité énergétique.

## 1. Contexte

### 1.1. Quelques informations sur le territoire

Le SIMOLY (Syndicat Intercommunal des Monts du Lyonnais) regroupe trois communautés de communes sur deux départements : Hauts du Lyonnais, Chamousset en Lyonnais et Forez en Lyonnais.

Les Monts du Lyonnais forment un territoire dit de « moyenne montagne » avec une différence de température d'environ 1,5° par rapport à Lyon. Les besoins énergétiques résidentiels y sont donc élevés (38 % des consommations énergétiques du territoire.)

Il compte environ 40 000 habitants répartis sur 34 communes. C'est un territoire rural, à faible densité de population (91 ha/km<sup>2</sup> contre 141 pour la Région) avec 42% de la population résidant dans les espaces urbains, principalement en habitat individuel (77%).

La croissance démographique est en augmentation (1.3%) avec un flux migratoire positif (5800 entrants contre 4400 sortants entre 2003 et 2008). 47% de la population active travaille hors du territoire (INSEE 2009), en augmentation de plus de 10 points depuis 1999. Les Monts du Lyonnais est un territoire dit en « rurbanisation » induisant une augmentation des dépenses énergétiques pour les transports.

Comparativement aux statistiques générales de la région Rhône-Alpes, le territoire des Monts du Lyonnais se distingue par une forte présence d'agriculteurs (5.9% dans l'intercommunalité contre 0.9% en région), d'ouvriers (23.1% contre 17.6%) et de retraités (35.2% contre 31.6%). Les secteurs productifs (agriculture, industrie, bâtiments) sont relativement dynamiques. Le secteur associatif y est très développé. Il représente 20% des emplois (contre 12% dans les territoires ruraux rhônalpins). « *La culture associative très ancienne est une force du territoire* ».

### 1.2. Clarifications conceptuelles et normatives

La France s'est engagée dans une politique de transition énergétique amorcée à la fin des années 90 et qui a abouti en 2010 au « Grenelle de l'environnement »<sup>1</sup>.

#### **Définition de la transition énergétique<sup>2</sup>**

La transition énergétique est le passage d'un modèle économique fortement consommateur d'énergies à un modèle plus économique et durable. Elle passe par un changement de notre consommation, mais aussi de notre production : il faut consommer moins d'énergie en la maîtrisant.

La transition énergétique doit prendre en compte :

- ☞ La raréfaction des énergies fossiles,
- ☞ La nécessité de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre,
- ☞ La hausse des factures d'énergie pour les ménages et les entreprises,
- ☞ Le nombre croissant de foyers en situation de précarité énergétique.

---

<sup>1</sup> Sources : [www.geopl.com/le-grenelle-de-l'environnement](http://www.geopl.com/le-grenelle-de-l'environnement)

<sup>2</sup> Sources : [www.sita.fr/transition-energetique/definition-transition-energetique/](http://www.sita.fr/transition-energetique/definition-transition-energetique/)

## Loi de transition énergétique

Cette loi, la LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte<sup>3</sup>, sert différents enjeux :

- Enjeu environnemental : enrayer le réchauffement climatique et développer les énergies vertes,
- Enjeu sociétal : permettre l'égalité d'accès à l'énergie et créer des emplois issus de l'économie verte,
- Enjeu politique : lever le risque de dépendance énergétique de la France face aux pays producteurs d'énergies fossiles,
- Enjeu économique : maîtriser le coût des énergies tout en offrant de la flexibilité et de la compétitivité aux entreprises.

## Notion de précarité énergétique

Selon la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement<sup>4</sup> « est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

Dans les Monts du Lyonnais, 27% des ménages consacrent plus de 10% de leurs revenus à la facture énergétique (logement et transport) contre 14% des ménages (3.8 millions) au niveau national.<sup>5</sup>

La précarité énergétique peut-être liée à la mauvaise qualité du parc immobilier français (inadaptation des équipements énergétiques à l'habitat ancien).

La politique nationale de transition énergétique a permis de définir et de mettre en place un certain nombre d'outils et de dispositifs :

- 1- Le Tarif de première nécessité pour l'électricité est financé par la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et géré par la CMU-C et ACS et le TSS tarif spécial de solidarité pour le gaz.
- 2- Les mesures d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments pour les ménages précaires qui sont gérées par l'Agence nationale de l'habitat (Anah)
- 3- La protection contre les interruptions de fourniture en période hivernale. Le décret du 13 août 2008, modifié par le décret du 27 février 2014, encadre la mise en œuvre des coupures pour impayés, en exigeant des fournisseurs l'envoi de courriers de relance et le respect de délais stricts avant toute coupure, ainsi que l'information des services sociaux par le fournisseur lorsque l'alimentation n'a pas été rétablie dans les cinq jours suivant la coupure.

---

<sup>3</sup>

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do?idDocument=JORFDOLE000029310724&type=general&legislature=14>

<sup>4</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022470434&categorieLien=id>

<sup>5</sup> Source : [www.monts-du-lyonnais.fr](http://www.monts-du-lyonnais.fr)

- 4- Chèque Energie<sup>6</sup> : instauré par la loi de transition énergétique, il est en expérimentation dans 3 départements (Côte d'Armor, Ardèche, Aveyron).
- 5- Les aides financières du fonds de solidarité pour le logement (FSL) : les FSL accordent des fonds aux personnes qui rencontrent des difficultés pour couvrir leurs dépenses de logement (loyers, factures d'énergie...)

### **Les Territoires Energie Positive (TEPOS)**

Le SIMOLY est engagé dans une démarche TEPOS depuis 2013 avec l'objectif de produire au moins autant d'énergie que le territoire en consomme à l'horizon 2050. Deux secteurs semblent clés dans l'atteinte de cet objectif :

- La rénovation des bâtiments publics : Les collectivités publiques (communes, communautés de communes...) s'investissent dans la gestion de leurs bâtiments parce qu'ils représentent un potentiel important d'économies d'énergie pour atteindre l'objectif "Territoire à énergie positive". Il s'agit à la fois d'améliorer thermiquement l'enveloppe du bâti, d'utiliser efficacement des équipements performants, d'utiliser les énergies renouvelables et d'inciter à un comportement sobre de la part des utilisateurs. Les Monts du Lyonnais ont donc mis en place un Conseil en Énergie Partagé pour accompagner les communes dans cette démarche.
- La rénovation du parc résidentiel : Le parc résidentiel des Monts du Lyonnais est constitué de logements anciens (avec 56% des logements construits avant 1975), principalement des maisons individuelles aux faibles performances énergétiques. La consommation moyenne d'un logement sur le territoire est de 296 kwh/m<sup>2</sup> et les logements construits avant 1975 sont deux fois plus énergivores que les logements plus récents. Ce secteur présente une forte dépendance aux hydrocarbures (essentiellement comme énergie de chauffage). Le projet SLIME, objet de la présente évaluation a été conçu comme une composante du TEPOS, avec une focale sur la maîtrise énergétique et la rénovation de logements pour les ménages les plus démunis.

---

<sup>6</sup> Source : [www.chèque-energie.org](http://www.chèque-energie.org)

### 1.3. Présentation des principaux acteurs et dispositifs

#### **Les dispositifs d'actions sociales**

71% de la population active relève du « régime général » où les institutions suivantes sont parties prenantes :

- La CARSAT qui gère les retraites et prend en compte la précarité des retraités et personnes en longue maladie via des assistantes sociales
- Le Pôle Emploi qui gère les situations de chômage par la mobilisation des fonds de l'UNEDIC.
- La CPAM qui gère les questions de Santé
- La CAF qui gère les revenus de remplacement (RSA...), les aides aux familles et les aides au logement

Certains actifs dépendent de régimes particuliers pour la retraite, le chômage, la santé et les actions sociales :

- Mutualité Sociale Agricole (MSA) pour les agriculteurs
- Régime Social des Indépendants (RSI) pour artisans, commerçants, industriels...
- Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Professions Libérales (CNAVPL)
- Le Régime de la Fonction Publique

Des dispositifs dits « transversaux » sont spécifiques à certains départements et communes :

- Les départements ont en charge de nombreuses politiques sociales (enfance, handicap, personnes âgées...) et gèrent de nombreuses aides sociales en particulier par l'intermédiaire des centres médico-sociaux
- Les communes peuvent également mobiliser des aides ponctuelles par l'intermédiaire des Centres Communaux d'Actions Sociales (CCAS) et créer le cas échéant des centres Intercommunaux d'action sociale (CIAS).

Ces différents dispositifs sont mobilisables par leurs réseaux d'assistantes sociales. Ils disposent parfois d'espaces communs où sont assurées des permanences (ex : Maisons de Service).

#### **Les acteurs non étatiques**

Ils sont extrêmement variés. Parmi eux, nous pouvons distinguer :

1. Les associations de solidarité et d'aide aux personnes vulnérables : Secours Catholique, Secours Populaire, Emmaüs, Restos du Cœur...
2. Les associations d'aide à la personne : ADMR, ELEA...

3. Les organisations agricoles et les différents réseaux : les syndicats (FDSEA, Confédération paysanne) et associations agricoles (Ex : ADDEAR...)
4. Les espaces d'activités socioculturelles : centres sociaux, MJC...

#### **Quelques dispositifs locaux en vigueur en Rhône-Alpes<sup>7</sup> :**

**ADIL** : Agence Départementale d'information sur le logement (information en direction du public, Appui aux partenaires grâce à leur expertise juridique sur la question des logements indignes)

**Dispositif « habiter mieux » en Rhône-Alpes /auvergne**, piloté par l'ANAH, a permis de rénover 7000 logements de ménages les plus modestes en 2014

**Le Grand Lyon** finance et pilote certains dispositifs programmés de lutte contre l'habitat indigne (ex : « programme d'intérêt général », « habitat dégradé » ou encore programme d'intérêt général « immeubles sensibles- habitat dégradé ») mais cela ne s'applique pas au territoire des monts du lyonnais.

**Contrat Local d'Engagement (CLE)** : dispositif d'amélioration de l'habitat et de lutte contre la précarité énergétique.

**Info Energie Rhône-Alpes (IERA)** : travaux d'économie d'énergie chez les personnes défavorisées, échanges entre les partenaires régionaux et locaux sur le thème de la précarité énergétique, dont l'un des défis est l'articulation efficace entre la maîtrise et le savoir-faire, relevant du travail social, de l'ingénierie financière et de la technique. Les fonds sont opérationnels dans la Loire, le Rhône, la Drôme et l'Isère.

---

<sup>7</sup> Sources : [http://www.ars.rhonealpes.sante.fr/fileadmin/RHONE-ALPES/RA/Direc\\_sante\\_publique/Protection\\_Promotion\\_Sante/Environnement\\_Sante/Habitat\\_Indigne/Guide\\_Qui-Fait-Quoi\\_69.pdf](http://www.ars.rhonealpes.sante.fr/fileadmin/RHONE-ALPES/RA/Direc_sante_publique/Protection_Promotion_Sante/Environnement_Sante/Habitat_Indigne/Guide_Qui-Fait-Quoi_69.pdf)

#### 1.4. Le projet SLIME

Le projet « lutte contre la précarité énergétique dans les Monts du Lyonnais » s'inscrit autour de la mise en œuvre du programme national de réduction énergétique engagé par la France depuis 2009. Il a été expérimenté sur une année pour un investissement de 19 500€.

Il a pour objectif de :

1. Sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire aux enjeux de la précarité énergétique
2. Mettre en place une procédure de repérage et de signalement des ménages en précarité énergétique
3. Apporter des solutions de premier niveau aux ménages (équipements économes, sensibilisation aux éco-gestes, ...)
4. Orienter les ménages vers des solutions durables d'amélioration du logement

Le projet devait donc permettre aux acteurs de :

- Echanger sur la notion de précarité énergétique :
- Partager et s'appropriier les outils
- Connaître mieux le Service Local d'Intervention à la Maitrise de l'Energie

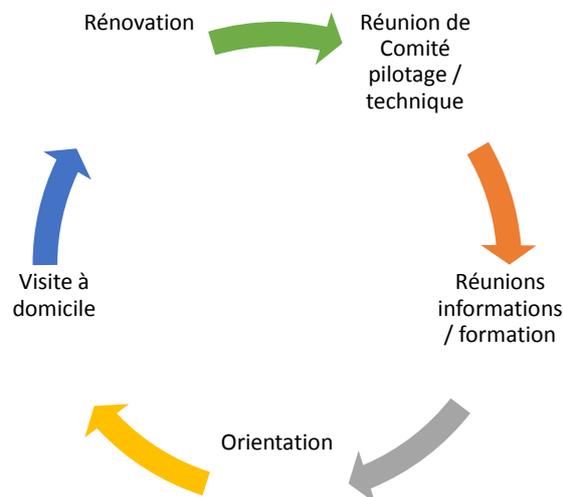
Il vise à organiser sur le territoire une démarche de repérage, de signalement et d'orientation des ménages en situation de vulnérabilité ou de précarité énergétique. Au préalable, la mobilisation et la sensibilisation des acteurs locaux s'inscrivaient comme déterminant du renforcement de la coordination entre les acteurs afin d'assumer une coresponsabilité de cette question sur le territoire. Ce projet s'appuie sur un partenariat entre le SIMOLY (porteur du projet), Heliose (association pour la maîtrise de l'énergie en tant qu'opérateur) et Parc Eco Habitat. Le projet est soutenu par un financement de la Région Rhône-Alpes à travers le dispositif CDDRA.

D'autres partenaires se sont engagés dans cette démarche au bénéfice des utilisateurs finaux :

- Le Conseil départemental du Rhône
- Le Conseil départemental de la Loire
- Parc Eco Habitat
- HESPUL
- Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)
- Energie De France (EDF)
- Région Rhône Alpes
- Agence Nationale pour l'Habitat (ANAH)
- les assistantes sociales des différents dispositifs évoqués précédemment

Les principales activités mises en place sont les suivantes :

- animation du dispositif par quatre réunions des comités techniques et comités de pilotage ;
- mobilisation des partenaires et acteurs sociaux
- mise en place de procédures de repérage au cours d'une réunion d'information et deux ateliers de sensibilisation, ayant rassemblés au total 90 participants ;
- visites à domicile : 32 visites ont été réalisées suite aux 42 orientations des partenaires sociaux. Au cours de ces visites, des équipements d'économie d'énergie a été remis aux usagers
- rénovation de l'habitat : six familles ont accepté que le Parc Eco Habitat contacte leur bailleur pour envisager des actions d'amélioration du logement. A ce jour, aucune rénovation n'a été entamée.



*Schéma synthétique du dispositif initial SLIME*

## 1.5. Demande d'évaluation

### **Cadre général**

Un exercice évaluatif a été demandé par le SIMOLY pour améliorer sa stratégie d'intervention en prenant en compte les éléments relatifs à l'évolution du contexte.

Cette demande d'évaluation<sup>8</sup> s'articule autour de quatre grands axes à savoir :

- L'engagement des acteurs,
- l'opérationnalité du dispositif,
- les évolutions de la logique d'intervention,
- la mesure des effets.

Il est donc important que cet exercice évaluatif permette de faire évoluer ce dispositif par la remise de proposition d'amélioration, en prenant en compte les premiers matériaux recueillis au lancement de l'initiative.

### **Méthode**

L'évaluation a été conduite par un groupe de 23 étudiants du CIEDEL, originaires d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique Centrale, des Caraïbes et de différentes régions de France. Ils ont été accompagnés dans ce travail par Olivier Thomé et Olivier Munos, consultants et formateurs au CIEDEL.

#### **Phase préparatoire :**

La phase préparatoire a servi à la préparation de l'évaluation à travers la recherche documentaire, la rédaction de la note de cadrage et une réunion de cadrage avec la chargée du projet SLIME. Ce travail a permis la préparation des outils de collecte des données : un guide d'entretien et une grille d'analyse.

#### **Phase de recueil et d'enquête de terrain :**

Le recueil des données sur le projet SLIME s'est déroulé du 2 au 6 mai 2016, et a permis de rencontrer plusieurs types d'acteurs à savoir : des élus, des techniciens, des partenaires et quelques représentants du public cible. Une trentaine de personnes a été rencontrée.

#### **Phase d'analyse et de rédaction :**

La phase d'analyse s'est déroulée en deux temps, le débriefing à chaud des entretiens réalisés quotidiennement et l'élaboration du rapport final qui a été précédée par une restitution qui s'est tenue le 11 mai 2016 au siège du SIMOLY.

#### **Limites :**

Les limites principales de l'évaluation se réfèrent à :

- Une difficulté à rencontrer les personnes en précarité énergétique, notamment à cause de l'obligation de confidentialité ;
- Un temps de terrain très court compte tenu des jours fériés
- Un acteur clé n'a pas pu être rencontré

---

<sup>8</sup> Cf. termes de référence en annexes

## 2. Constats et Analyses

### 2.1. Evaluation de la mobilisation des partenaires du projet

#### **Un projet qui a su mobiliser de nombreux acteurs...**

Les deux premiers objectifs du SLIME sont de « permettre à l'ensemble des acteurs locaux de se saisir des questions liées à la précarité énergétique » et de « construire des logiques partenariales avec les acteurs ».

Sont communément appelés « acteurs », l'ensemble des partenaires techniques et sociaux travaillant directement et indirectement avec les publics cibles.

Le projet est parvenu à solliciter 90 partenaires parmi lesquels on relève une forte implication de 15 d'entre eux. Les familles d'acteurs les plus mobilisées sont :

- Les assistantes sociales (MDR, MDS,...) : 79%
- Le relais service public : 14%
- Les référents RSA : 10%
- Les associations 7%

#### **...mais qui n'a pas suffisamment tenu compte de leurs contraintes...**

Au vu des réalités auxquelles les intervenants sociaux sont soumis, leur implication est rendue parfois difficile. Certaines structures ne sont pas parvenues à participer à la mise en œuvre du projet bien qu'elles aient été présentes aux réunions d'information et/ou de sensibilisation du SLIME. Parmi les principaux motifs relevés, figurent :

- La priorité accordée à cette thématique dans les institutions :

Concernant les assistantes sociales, leurs missions consistent prioritairement à accompagner la prise en charge des besoins primaires des usagers (logement, alimentation, scolarité...), à constituer les dossiers administratifs nécessaires (RSA, tutelle, curatelle...), à appuyer leur insertion socioprofessionnelle et à les informer sur les droits et dispositifs existants. En ce sens, la notion de précarité énergétique est noyée dans la diversité des tâches quotidiennes en lien avec la précarité au sens général.

Concernant Le Parc Eco Habitat, s'il est bien impliqué dans le projet, il considère que son dispositif de rénovation peut bénéficier au plus grand nombre, sachant que les réponses ne sont pas forcément adaptées aux publics les plus précaires, notamment compte tenu des coûts restant à la charge du propriétaire une fois toutes les aides cumulées.

Au niveau du SYDER<sup>9</sup>, sa mission de conseil aux collectivités et aux entreprises sur l'amélioration de l'isolation des bâtiments ne fait pas mention directement de la précarité énergétique, encore moins celle des particuliers. Elle assure uniquement la facilitation entre le fournisseur et les usagers, en cas de coupure ou de réclamation.

Le partenaire HESPUL traite tout ce qui est en lien avec la question de la transition énergétique et touche tous les publics cibles. Il est membre de plusieurs réseaux CLER, action

---

<sup>9</sup> Syndicat Départemental des Energie du Rhône.

climat, Hélioise...etc.

Le réseau d'entraide solidarité intervient depuis de nombreuses années et effectue des prêts d'urgence pour des personnes en difficulté de payer les factures d'énergie. Il est en lien avec les assistantes sociales qui s'appuient sur la capacité de cette association à intervenir directement auprès des bénéficiaires. Ses ressources financières sont néanmoins limitées et il fonctionne uniquement avec un seul emploi-aidé et 30 bénévoles, actifs pour 200 bénéficiaires suivis.

- Contraintes de temps et de mise en relation :

Certains partenaires sociaux se déclarent être en surcharge de travail, les contraignant à intervenir uniquement sur un rayon géographique limité. Conséquemment, leurs déplacements sur le territoire sont réduits, limitant les interventions chez les publics les plus éloignés et ceux ne pouvant se rendre aisément en centre bourg.

Les assistantes sociales manquent également de temps pour faire le lien avec d'autres partenaires CAF, CARSAT, CPAM, qui par ailleurs s'avèrent difficilement joignables par les usagers.

Pour exemple, la Maison du Rhône de Saint Symphorien sur Coise et Saint Laurent de Chamousset comporte trois assistantes sociales et une conseillère ESF<sup>10</sup> soit 3,5 ETP (Equivalent Temps Plein).

- Contraintes de connaissance et moyen sur la problématique :

En plus de tous ces éléments, les assistantes sociales n'appréhendent pas complètement le sujet de la précarité énergétique, l'essentiel des informations ayant été transmise au cours d'une réunion dont les outils étaient formatés à la diversité des partenaires invités. Néanmoins, cette réunion a permis de divulguer la fiche de signalement, qualifiée par certaines assistantes sociales comme « simple, rapide et adaptable », outil indispensable au repérage du public cible.

- Contraintes de confidentialité :

Tenus par le secret professionnel, les partenaires ne peuvent pas systématiquement transmettre les informations relatives à la précarité énergétique des publics avec lesquels ils sont en contact. Cette contrainte pèse principalement sur les agents du service public bien que certaines associations soient également contraintes ou soient désireuses de préserver l'anonymat de leurs bénéficiaires.

Malgré ces diverses limites, on remarque que de nombreux partenaires ont émis le souhait d'aller au-delà de ce qui leur a été confié comme rôle et demandent un accompagnement pour dépasser certaines contraintes institutionnelles. Ils considèrent que la question de la précarité énergétique n'est pas une surcharge mais un outil supplémentaire à l'accomplissement de leur travail.

**...ne parvenant pas à impliquer ou à identifier certains réseaux.**

Parmi les partenaires contactés pour prendre part au dispositif de signalement, la grande

---

<sup>10</sup> Conseillère en Economie Sociale et Familiale

majorité (75) ne s'est pas mobilisée au-delà des réunions. Par ailleurs, des acteurs pouvant intervenir sur la problématique de la précarité énergétique sur le territoire, et permettre d'atteindre de nouveaux publics, n'ont pas été identifiés ou ont été sollicités tardivement.

Parmi les éléments explicatifs, l'absence de mobilisation peut s'expliquer par un message communiqué qui n'était pas adapté à l'intégration de cette problématique dans le travail de certains partenaires. Egalement, le rôle proposé dans ce projet pouvait manquer de clarté, expliquant ainsi le sentiment de surcharge de travail véhiculé par le SLIME.

Parmi les partenaires non sollicités dans ce projet, sont présentés ci-après ceux pouvant permettre d'atteindre la cible initiale du projet, en l'occurrence les propriétaires habitants isolés :

- Les réseaux de proximité : comme les mairies, l'ADMR 11, les médecins, les infirmières, la poste, l'école, l'Eglise, les maisons de retraites ;
- Les acteurs du logement : Architecte, artisans, CAUE 12, agences immobilières, etc.
- Les acteurs agricoles : MSA13, Solidarités paysans, Chambre d'agriculture, etc.
- Associations caritatives (CARITAS, Resto du Cœur,...)

Certains de ces acteurs ont manifesté leur souhait de contribuer à l'action ultérieurement, en servant par exemple de relai d'information dans leurs milieux de travail.

### **Des outils de communication existants mais peu utilisés pour sensibiliser le grand public**

La communication du projet SLIME a été à différentes reprises, remises en causes. De nombreux acteurs du territoire, notamment des élus ne connaissent pas ce projet de lutte contre la précarité énergétique.

Les partenaires du projet ont eu en effet très peu de moyen de communication à leur disposition pour mobiliser les publics cibles. Un dépliant a été conçu, mais les partenaires savent que les moyens de communication comme ce dernier ont de nombreuses limites : Combien de personnes ont été informées ? Combien ont réellement saisi le message ? Est-il assez explicite ? Va-t-il permettre aux personnes de se signaler, ou de signaler un proche ?

Cependant, toute la communication du projet n'est pas à remettre en question, puisque l'instrument principal résidait bien dans les intervenants sociaux et techniques, qui constituent les canaux les plus efficaces pour atteindre la cible. A ce titre, la communication a été assez bonne du point de vue des acteurs et du nombre de signalement recensés.

Il est finalement constaté une insuffisance d'utilisation des moyens de communication des dispositifs partenaires au SLIME. Par exemple, les outils de communication du Parc Eco Habitat : les spots publicitaires avant les séances de cinéma, les concours d'éco-gestes entre familles (famille et énergie positive) ou les bulletins d'informations peuvent également servir de tremplin pour diffuser le plus largement possible, le numéro et le motif de signalement d'une personne en situation de précarité énergétique.

---

<sup>11</sup> Aide à Domicile en Milieu Rural

<sup>12</sup> Fédération Nationale des Conseils des Architectes, de l'Urbanisme et de l'Environnement

<sup>13</sup> Mutuelle Sociale Agricole

## 2.2. Evaluation de la sensibilisation du public cible

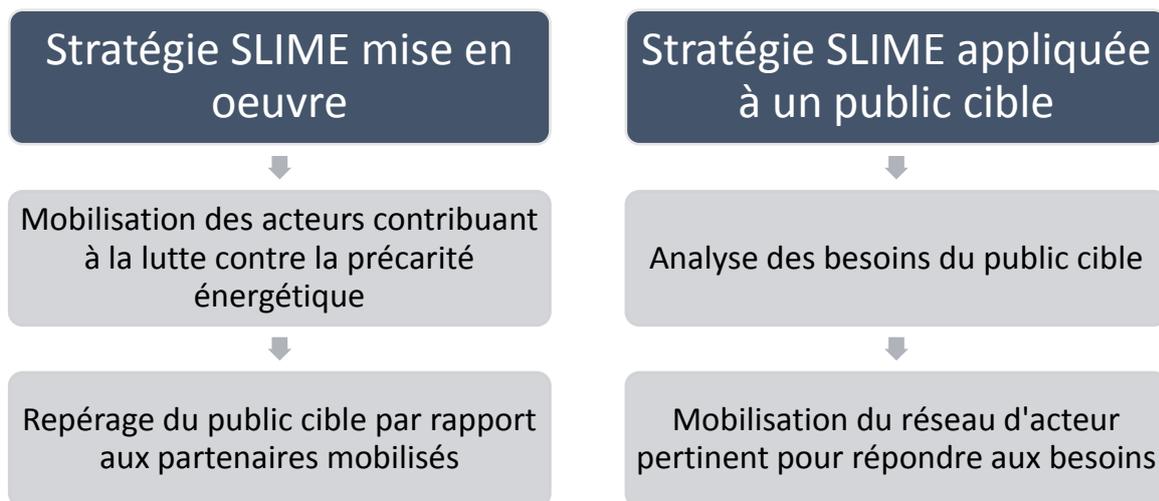
### L'atteinte effective d'un public précaire mais inattendu !

Le projet SLIME avait pour objectif de toucher un public de propriétaires habitants isolés. Au cours de sa mise en place, ce public a été très faiblement atteint. Une des explications réside dans le prolongement de l'analyse sur la mobilisation des partenaires (cf. ci-dessus).

Les publics touchés dépendront étroitement des partenaires mobilisés. En l'occurrence les partenaires les plus actifs (les assistantes sociales) concentrent leurs missions principales dans les centres bourg. Ils ont donc naturellement identifié les populations précaires de cette zone.

Il s'agit principalement de locataires installés dans des habitats énergivores et dont les propriétaires bailleurs n'ont pas forcément l'envie ou les moyens d'entamer les travaux de rénovation.

Le SLIME étant un projet de « recherche-action », ses activités se nourrissent des données récoltées pendant sa mise œuvre.



En travaillant très majoritairement avec un public de locataire de centre bourg, l'analyse de la précarité énergétique par le dispositif est donc biaisée. Les informations récoltées étant essentiellement urbaines, le résultat des analyses par le maître d'œuvre risque d'être trompeur. Il aura tendance à orienter ses activités et développer les outils du projet conformément aux données dont il dispose, soit pour répondre à des problématiques de centre-bourg.

Ce qui pourrait être jugé, comme un « échec » vis-à-vis de l'objectif initial, doit être relativisé à la lueur de la mission d'un SLIME. En effet, la mobilisation des acteurs ayant été importante, le nombre de signalement des personnes à risque de précarité énergétique a été atteint. L'aspect diagnostique du projet est donc fonctionnel y compris si le public touché n'est pas celui visé initialement.

## **Un projet qui tient compte des données techniques mais minimise l'importance de la perception du public**

La définition de la précarité énergétique est double et ces deux approches sont complémentaires. A la fois objective, la précarité énergétique est calculée en fonction du taux d'effort énergétique d'un ménage. Elle est aussi subjective dans la mesure où elle s'intéresse au rapport entre la consommation énergétique d'un ménage et le niveau de bien ou mal être que cela lui procure.

Côté technique (approche objective) le projet dispose d'informations précises et qui ont été exposées dans les différents rapports communiqués par le SIMOLY. On y apprend des indications sur la précarité énergétique dans les monts du Lyonnais : Le taux d'effort énergétique des ménages atteint 26,6% de leurs revenus (contre 15,6% sur l'ensemble du territoire national), que les propriétaires constituent 68% de la population...etc. (cf. Contexte).

On y découvre également des informations statistiques sur les 32 logements visités : Ils sont essentiellement occupés par des célibataires (38%) en location (53%) se chauffant à l'énergie électrique (70%) et consacrant en moyenne 18% de leurs revenus à leur facture énergétique.

D'un point de vue plus sociologique, le projet souffre de l'absence d'informations permettant de relater la perception (approche subjective) qu'ont les populations. Ont été mis en exergue deux groupes cibles, les propriétaires habitants isolés et les locataires de centre bourg, bien que ces deux seuls groupes ne suffisent pas à décrire toute la diversité des habitants des Monts du Lyonnais en risque de précarité énergétique.

Dans la catégorie des propriétaires, le territoire compte également avec de nombreux propriétaires bailleurs et des propriétaires habitants de centre-bourg, chacun répondant à des logiques différentes. Le SIMOLY rapporte par exemple que des logements construits dans les années 70 via les bailleurs sociaux, appellent aujourd'hui à d'importants travaux (notamment d'isolement), poussant ces mêmes acteurs à céder ces biens à bas coûts plutôt qu'à entamer les rénovations. Les nouveaux acquéreurs accèdent ainsi à la propriété mais leur endettement ne leur permet pas non plus d'engager les réparations et la maintenance nécessaire pour une location dans des conditions décentes.

Le projet n'est pas non plus en mesure d'affiner la caractérisation des groupes cibles. En l'absence d'informations directes de ce public, c'est donc la perception qu'ont les partenaires sociaux de ces groupes cibles qui prédomine, incluant inévitablement un risque de généralisation. Ce constat amène à penser que des ménages considérés comme précaire énergétiquement selon la définition du projet, ne s'estiment pas l'être. Prenant l'exemple du confort thermique, certaines raisons illustrent cette idée :

- Sensation différente du froid et résistance physique aux températures
- Adoption de réflexes et comportements alternatifs au chauffage
- Habitude à travailler et vivre en extérieur

Autant de paramètres qui sont susceptibles de varier en fonction de l'âge, du lieu de résidence, de la catégorie socioprofessionnelle, voir même du genre des personnes rencontrées.

Quand bien même un ménage aurait conscience de ces difficultés en matière d'énergie, d'autres facteurs constituent des freins dans la sollicitation ou l'accès aux aides sociales correspondantes :

- La fierté : Si certaines personnes n'ont pas de problème à demander des aides, voire en abusent, d'autres sont plus réfractaires à effectuer cette démarche. Parmi les raisons rapportées, revient fréquemment la crainte du « regard des autres » (l'individu se rendra plus facilement dans un CCAS autres que celui de sa commune) et la considération de risque de rejet dont ils pourraient faire face s'ils réclamaient de l'aide.
- La non perception du droit/besoin : Les témoignages recueillis reviennent fréquemment sur le manque d'accès à l'information, causé par exemple par la précarité numérique chez certains habitants. Les personnes isolées sont naturellement moins informées des dispositifs d'aide que les groupes plus insérés dans des réseaux sociaux. Par ailleurs, certains ne réclameraient pas forcément leurs droits, faute de clarté dû à la multiplicité des dispositifs d'aide sociale existants.
- Le sentiment d'absence de réponse adaptée aux besoins : Est revenu également l'impression qu'aucune proposition concrète de rénovation ne pourrait déboucher suite au diagnostic, notamment du fait des conditions financières (solvabilité, avance de trésorerie...) de ce type de chantier ou de la lourdeur des démarches administratives.
- Le manque de confiance : Le refus de l'aide s'expliquerait parfois par la peur qu'une aide sociale n'entraîne un processus de contrôle de l'utilisateur (certaines mères appréhenderaient la mobilisation des aides sociales de peur de se voir retirer la garde de leurs enfants). Egalement, l'existence de précédents négatifs vécus par les usagers auprès des services sociaux constituerait une réticence pour effectuer de nouvelles démarches.
- Les contraintes pratiques : Cela renverrait aux horaires d'ouverture des services d'aide sociale, parfois incompatibles avec les occupations des usagers. Aussi, la mobilité des groupes cibles (faible couverture des transports en commun, absence de véhicule particulier) serait un frein à l'accès aux services compétents.

## 2.3. L'évaluation des effets directs de l'action

### **Des résultats obtenus mais des effets difficiles à évaluer sur une si courte période**

Le projet SLIME a été mis en œuvre sur une année expérimentale. Il a précédemment été fait mention du nombre important de partenaires mobilisés et de l'atteinte du résultat attendu en termes de signalement et de visites à domicile. Néanmoins, il est très difficile, voire prématuré à ce stade, d'envisager une évaluation des effets c'est à dire des changements tangibles et visibles sur la population concernée par l'action. Par exemple, visualiser l'amélioration d'une facture énergétique nécessiterait d'en comparer plusieurs, prises au cours des mêmes saisons.

### **Des effets difficiles à évaluer en l'absence d'un dispositif de suivi**

Le projet entendait agir à la fois sur la réduction de la précarité des ménages via les éco-gestes et sur la rénovation des bâtiments en mobilisant les propriétaires de logements énergivores. Sur ce dernier point, le manque de coordination du SLIME avec tous les partenaires techniques de la rénovation d'habitat a sans doute empêché d'aboutir à des travaux d'isolation thermique. En l'occurrence, si six locataires ont permis au Parc Eco habitat de contacter leurs propriétaires-bailleurs, aucun d'eux n'a donné suite au courrier que la plateforme de rénovation leur a adressé.

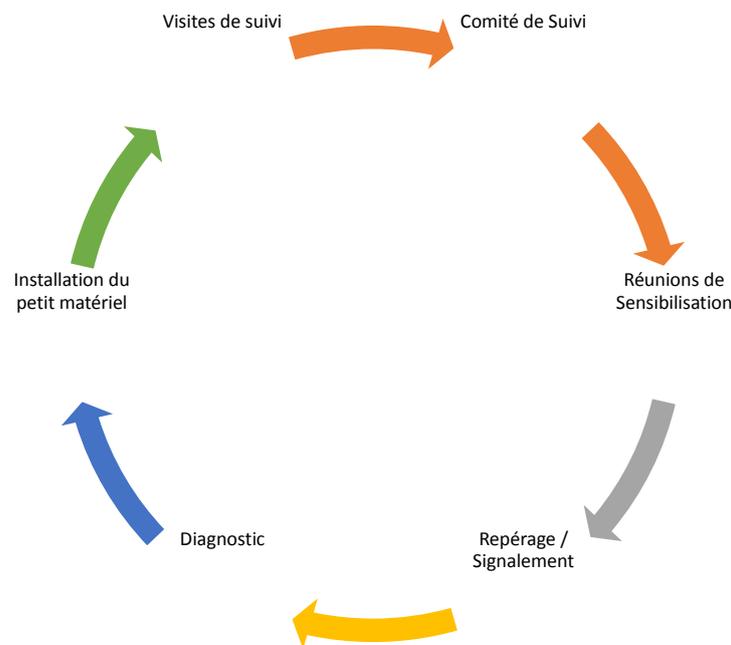
Concernant l'amélioration des éco-gestes, le projet ne prévoyait pas de contre-visite à domicile, suite à l'installation de petits matériels d'économie d'énergie. Or, la diversification des contacts entre les professionnels et les locataires est un levier important dans la sensibilisation aux éco-gestes et aux évolutions des comportements.

### **Un projet à fort potentiels de production d'effets**

Le caractère « recherche-action » du dispositif SLIME en fait un outil pertinent de collecte d'informations techniques et sociales sur la gestion de l'énergie dans les domiciles. Il a d'ores et déjà identifié, en plus des propriétaires habitants isolés, de nouveaux publics en situation de précarité énergétique parmi lesquels les locataires de centre-bourg, certains propriétaires bailleurs en difficulté et les propriétaires habitants de centre-bourg. Par ailleurs, la meilleure connaissance des réseaux et des partenaires favorisera à termes l'atteinte de toutes ces populations. Autant d'ajustements éventuels qui pourraient déboucher, sur des actions concrètes et porteuses de changements notables.

### 3. Recommandations

Après une année de mise en œuvre, le projet a donné des résultats probants en ce qui concerne la sensibilisation sur les enjeux de la précarité énergétique sur le territoire du SIMOLY. La stratégie mise en œuvre pourrait faire l'objet de quelques ajustements favorisant sa singularité dans le contexte de la transition énergétique (TEPOS) et sa complémentarité avec les autres dispositifs liés à la maîtrise énergétique (SLIME).



*Schéma synthétique du dispositif d'intervention recommandé*

- ✓ **Favoriser la représentation des partenaires sociaux et techniques dans les instances de gouvernance** : Il s'agit d'associer les assistantes sociales, les techniciens de l'énergie...etc. dès la conception du projet et lors de chaque comité de pilotage. C'est un moyen de contourner les contraintes de leurs institutions en tenant compte en amont et au cours de l'action.
- ✓ **Mobiliser de nouveaux réseaux d'acteurs du territoire du SIMOLY** : Plutôt que d'élaborer un mapping a priori des partenaires concernés par la problématique (acteurs du logement, de l'environnement, du social...), il conviendrait d'initier le raisonnement depuis le public cible, c'est-à-dire d'interroger quels seraient les partenaires les plus à même de signaler la vulnérabilité énergétique des populations.
- ✓ **Développer les outils de sensibilisation des partenaires** : Compte tenu de la diversité des partenaires, il conviendrait d'adapter le message et le format des réunions à chaque catégorie concernée (Associations, Services sociaux publics, Acteurs de la rénovation...). Parmi les messages principaux à leur transmettre, le projet aurait tout intérêt à faire comprendre que la précarité énergétique n'est pas une nouvelle mission mais bien un outil pouvant servir à assister les professionnels dans leurs missions originelles.

- ✓ **Diversifier les outils communication pour amplifier les signalements** : S'il est indispensable de mieux communiquer sur la précarité énergétique, il paraît plus pertinent de travailler le message (court, concis, clair, un numéro unique) plutôt que de créer des outils de communication spécifiques à cette problématique. Pour atteindre le grand public, il serait préférable d'amortir les outils existants dans les structures partenaires et de s'assurer que le message soit correctement relayé aux populations.
- ✓ **Renforcer la compréhension du projet sur la perception du sujet par les publics cibles** : Pour atteindre les propriétaires habitants isolés, le projet devrait envisager de mettre en place une étude sociodémographique sur cette population. Ce travail ferait ressortir les différentes perceptions du confort thermique, de la précarité et de la relation aux aides sociales, en vue d'effectuer des ajustements à la stratégie du SLIME.
- ✓ **Mettre en place des visites de suivi à domicile**: Cette activité est à la fois importante pour donner une continuité aux sensibilisations sur les éco-gestes des publics cibles mais c'est le moyen le plus efficace pour pouvoir apprécier les effets de l'action à court et moyen termes.

## CONCLUSION :

Le SLIME intervient dans un contexte où un certain nombre d'initiatives sur la précarité énergétique sont en cours sur le territoire. Le SIMOLY s'est engagé dans une démarche TEPOS qui, à l'horizon 2050, doit amener le territoire à produire autant d'énergie qu'il n'en consomme.

En agissant sur les éco-gestes des populations précaires des Monts du Lyonnais, le SLIME contribue à la diminution de la consommation énergétique et participe au TEPOS. Pour autant, cette contribution demeure limitée dans la mesure où la transition énergétique implique 400 rénovations annuelles d'habitats. Cet objectif qui est déjà ambitieux en prenant en compte tout type de population, entraîne une charge de défis supplémentaires lorsqu'il s'agit de populations précaires.

Le dispositif SLIME gagnerait à clarifier sa stratégie et sa finalité, en s'inscrivant davantage dans une démarche de lutte contre la précarité, plutôt que de rénovation de l'habitat. Bien que cette dernière puisse être une finalité possible du travail de sensibilisation des ménages, elle ne peut être un engagement des acteurs du projet. Ceux-ci doivent s'assurer que la mission de rénovation qui incombe aux partenaires techniques (ALEC42, HESPUL, Parc Eco Habitat) ne laisse pas les plus démunis à la marge. Aussi, le dispositif SLIME a pour vocation d'orienter les propriétaires désireux d'entamer des travaux (même minimes) de rénovation.

A contrario, la valeur ajoutée de ce programme réside dans trois principaux éléments : 1/ Sa capacité à mieux faire connaître la problématique aux professionnels du territoire, 2/ à détecter la pluralité des besoins et des populations exposées à la précarité énergétique et 3/ à provoquer des changements de comportements éco-responsables à travers un argumentaire économique.

Dans une projection à long termes, le dispositif SLIME devra prendre en compte certains éléments externes mais qui peuvent avoir un impact certain sur sa viabilité. Il s'agit d'une part du contexte de réduction des moyens des services publics et ses conséquences sur les ressources du SIMOLY directement et de ses partenaires techniques et sociaux également. En ce sens, il est important de dimensionner le rôle attendu des intervenants sociaux de façon à tenir compte des contraintes auxquelles ils sont d'ores et déjà confrontés.

D'autre part, les incertitudes sur les évolutions du territoire (en lien avec la réforme territoriale issue de la loi NOTRe) constituent autant d'éléments qui doivent questionner sur la faisabilité et la durabilité du projet SLIME.

## ANNEXES

### Bibliographie

- ERDF : (Electricité Réseau Distribution France)-Rapport synthétique SIMOLY (Accompagner les territoires dans leur approche de la précarité énergétique)
- SIMOLY-ELIOSE-REGION RHONE ALPES : SLIME (Service Local d'Intervention à la Maitrise de l'Energie) Comité technique du 10 Novembre 2015 (Dispositif de lutte contre la précarité énergétique)
- SIMOLY-CLER-REGION RHONE ALPES : SLIME (Service Local d'Intervention à la Maitrise de l'Energie) Comité de pilotage Bilan de l'expérimentation 2015-2016 (Dispositif de lutte contre la précarité énergétique)
- SIMOLY : Compte rendu comité de pilotage SLIME 16 Mars 2016 château de Pluvy 69590 Pomeys
- ALEC42 (Agence Locale de l'Energie et du Climat du Département de la Loire) : Mise en œuvre d'un dispositif de lutte contre la précarité énergétique dans les monts du lyonnais Rapport final-mars 2016.
- SIMOLY : Compte rendu COTECH SLIME 10 novembre 2015 (château de Pluvy 69590 Pomeys)
- SIMOLY-ELIOSE-REGION RHONE ALPES : SLIME (Service Local d'Intervention à la Maitrise de l'Energie) Comité de pilotage 18 Mai 2015 (Dispositif de lutte contre la précarité énergétique)
- SIMOLY-ELIOSE-PARC ECO HABITAT-REGION RHONE ALPES : SLIME (Service Local d'Intervention à la Maitrise de l'Energie) Information du 25 juin 2015 aux acteurs de terrain (Dispositif de lutte contre la précarité énergétique)
- SIMOLY : Marché de prestation de services divers 17 Février 2015
- CIEDEL : Note de cadrage loi de transition énergétique Août 2015
- PARC ECO HABITAT : fiche de diagnostic
- CIEDEL : Grille d'entretien pour les bénéficiaires
- CIEDEL : Grille d'entretien pour les élus et techniciens
- CIEDEL : Grille d'entretien pour les partenaires sociaux
- CIEDEL : schéma d'analyse des partenaires et leurs rapports à la précarité énergétique
- CIEDEL : Fiche des questions évaluatives-hypothèses-indicateurs-critères-sources de vérification-outils
- Attachements aux monts du lyonnais : Vivre et faire vivre le territoire (Master sociologie appliquée au développement local Université Lyon 2)
- Exploitations en difficultés : Un accompagnement partenarial performant Mathilde André
- Chambre d'agriculture France : Direction Entreprises et conseils Décembre 2013

- Accompagner les projets pluri actifs en contexte de précarité : une expérience de formation et accompagnement dans le Haut Languedoc. Tallon Hélène et Tonneau Jean Philippe décembre 2009
- Le rapport final du projet Achieve
- Le rapport d'évaluation du projet Achieve
- Projet de territoire des monts du lyonnais : Juin 2014

Sites internet :

- [www.insee.fr](http://www.insee.fr)
- [www.monts-du-lyonnais.fr](http://www.monts-du-lyonnais.fr)
- [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)
- [www.cler.org](http://www.cler.org) (Comité de Liaison Énergies Renouvelables)
- [www.monts-du-lyonnais-unis.org](http://www.monts-du-lyonnais-unis.org)
- [www.achieve-project.eu](http://www.achieve-project.eu)
- <http://www.geres.eu/en/>

**Termes de référence de l'évaluation du projet d'expérimentation d'un dispositif de lutte contre la précarité énergétique dans les Monts du Lyonnais**

**Contexte**

Précarité énergétique & loi de transition énergétique

Est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou conditions d'habitat.

Trois facteurs se conjuguent généralement pour expliquer la précarité énergétique :

1. Des logements dits « énergivores »
2. Une population aux ressources faibles
3. Une énergie disponible chère

Un ménage est généralement considéré en risque de précarité énergétique lorsque plus de 10% de son budget est alloué aux dépenses énergétiques.

La loi de transition énergétique prévoit un certain nombre de dispositions pour lutter contre la précarité énergétique. Entre autre, un Droit à l'énergie est instauré : « accès de tous les ménages à l'énergie sans cout excessif au regard de leurs ressources ». Cette loi fixe également comme objectif de rénover énergétiquement 500 000 logements par an à compter de 2017, dont au moins la moitié est occupée par des ménages aux revenus modestes, visant une baisse de 15 % de la performance énergétique d'ici 2015

Le SYndicat Intercommunaunal des MOnts du LYonnais - SIMOLY

Le SYMOLY regroupe trois communautés de communes sur deux départements : Hauts du Lyonnais, Chamousset en Lyonnais et Forez en Lyonnais. Il compte environ 40 000 habitants répartis sur 34 communes. Il conduit des activités liées à la gestion des déchets, au transport, à l'agriculture, à l'économie de proximité ainsi qu'à l'énergie. Il est porteur d'un projet de territoire qui fait l'objet d'une charte définissant la vision du territoire à l'horizon 2030 axée sur l'économie de proximité et la transition énergétique.

Le même espace territorial des trois communautés de communes par l'intermédiaire d'un syndicat mixte spécifique porte le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) des Monts du Lyonnais qui a pour objet de définir les règles d'aménagement et d'urbanisme.

Le SIMOLY est également porteur de programmes spécifiques et, en particulier, un Contrat de Développement Durable Rhone Alpes (CDDRA des Monts du Lyonnais), partenaire financier du projet de lutte contre la précarité énergétique qui fait l'objet de cette évaluation et un programme LEADER, procédure européenne orientée dans le cas des Monts du Lyonnais vers des actions culturelles.

Il est engagé dans une démarche TEPOS (Territoire-Energie- POSitive) depuis 2013 avec objectif de produire autant d'énergie que le territoire en consomme à horizon 2050. Le

territoire a construit son premier plan d'action 2016-2021 avec comme axe principal le rénovation énergétique des logements.

Le SYMOLY est composé de 76.4 % de maison individuelle, 10.6% de logement HLM et 44.7% de logements construits avant 1949. L'énergie représente 38 % des consommations finales pour le résidentiel soit un des postes les plus consommateurs. S'ajoute à cela un habitat dispersé et ancien associé et des revenus des ménages relativement bas. L'ensemble de ces facteurs constitue donc un risque accru de vulnérabilité énergétique et un frein à la rénovation des logements.

### Le Service Local d'Intervention à la Maitrise de l'Energie– SLIME

Le SLIME est un outil financier qui a permis la mise en place d'un dispositif de lutte contre la précarité énergétique. Ce dernier entend :

- Permettre à l'ensemble des acteurs locaux de se saisir des questions liées à la précarité énergétique.
- Construire les logiques partenariales avec les acteurs pour :
- Lever les freins aux repérages de propriétaires occupants précaires ;
- Mobiliser les propriétaires bailleurs ;
- Recenser, harmoniser les procédures de signalement et d'alerte.
- Apporter un premier niveau d'accompagnement des ménages (avant d'envisager des solutions de travaux énergétiquement performants) via des interventions à domicile.

### **Le projet**

Dans le cadre de la procédure SLIME, un projet expérimental de lutte contre la précarité énergétique a été mis en place en 2015/2016 dans les monts du lyonnais. Ce projet est l'objet de la présente évaluation.

### Objectifs de l'action

1. Sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire aux enjeux de la précarité énergétique
2. Mettre en place 1 procédure de repérage et de signalement des ménages en précarité énergétique
3. Apporter des solutions de premier niveau aux ménages (équipements économes, sensibilisation aux éco gestes, ...)
4. Orienter les ménages vers des solutions durables d'amélioration du logement

### Principales activités réalisées

Animation du dispositif avec deux comités techniques et deux comités de pilotage

Mobilisation des partenaires et acteurs sociaux et mise en place de procédures de repérage :

- Une réunion d'information (32 participants)

- Deux ateliers de sensibilisation (18 et 40 personnes)

Visites à domicile : 42 orientations de faites et 32 visites réalisées.

Remise de matériel d'économie d'énergie aux ménages visités

Orientations vers d'autres dispositifs 6 familles ont acceptées que Parc Eco Habitat contacte leur bailleur pour envisager des actions d'amélioration du logement.

Le coût de l'opération s'est élevé à 19 500€ dont 16 700 € d'intervention et 2 800€ de matériel.

Le projet a permis d'affiner la connaissance du public concerné et de caractériser en partie les ménages en précarité économique (voir rapport d'activités)

## **Questions et problématique soulevées**

### Des partenariats institutionnels difficiles à construire

Le SLIME malgré le constat établi sur la précarité énergétique du territoire d'intervention, n'a pas réussi à mobiliser les acteurs, ce qui s'est traduit par le faible nombre d'entre eux qui s'est saisi du dispositif. Côté Rhône, le dispositif semble répondre aux besoins de certains acteurs sociaux, alors que coté Loire, la mobilisation des acteurs sociaux apparait plus difficile. Au niveau des élus, l'initiative étant plutôt endogène au SIMOLY, ils ont été progressivement impliqués.

### Une logique d'intervention à adapter ?

Le SLIME dans ses modalités initiales d'intervention envisageait de cibler les propriétaires éloignés des pôles de vie (agriculteurs, retraités, ...) afin de permettre un accompagnement de ces derniers par le Parc Eco Habitat (Plateforme locale de rénovation de l'habitat). Finalement le groupe atteint a été en grande majorité constitué des locataires habitant en centre bourg.

6 mois après les premiers accompagnements, il est difficile de juger de l'effectivité des conseils promulgués sur la réduction des consommations du logement et sur le changement de comportement des ménages.

### Evaluation

L'évaluation s'articulera autour de 4 axes complémentaires

1. Les conditions d'engagement des acteurs du territoire dans la démarche
2. Les modalités pratiques d'animation du partenariat pour à la fois l'élaboration de dispositifs opérationnels permettant une amélioration durable du logement des ménages visités et la pérennisation du service sur le territoire des Monts du Lyonnais
3. Les évolutions de la logique d'intervention
4. Le dispositif de mesure des effets et impacts

Afin d'apporter des éléments d'analyse, une attention particulière devra être portée sur :

- L'adéquation entre les conditions d'engagement proposées et les attentes des acteurs mobilisés, afin d'identifier les freins et moteurs propre à chaque structure dans leur participation au SLIME ;
- L'existence de démarche concurrente / complémentaire et plus globalement du contexte institutionnel et plus particulièrement sur la précarité énergétique sur la durée du SLIME ;
- Les difficultés à articuler les différentes composantes du projet en fonction de l'organisation de la structure, des acteurs impliqués
- Les conditions des populations cible, envisagées et effectives, leur degré d'intégration dans les dispositifs de repérage et accompagnement
- La dichotomie entre les départements du Rhône et de la Loire ayant pu influencer les volontés / possibilités de s'impliquer dans les démarches
- Les dispositifs de suivi et collecte d'information post accompagnement des populations effectivement ciblées

### Questions évaluatives

Pour cela, l'évaluation devra répondre aux questions suivantes :

1. Concernant la mobilisation des acteurs :
  - Pourquoi, sur 90 personnes sensibilisées, informées et formées aux enjeux de la précarité énergétique et procédure de signalement mise en place, seule une minorité d'acteurs se sont saisis de ce dispositif ?
  - Pourquoi, le dispositif répond-il aux besoins de certains acteurs sociaux, côté Rhône en particulier, et a-t-on des difficultés à mobiliser les acteurs sociaux, côté Loire plus particulièrement ?
  - Quelles sont les conditions à réunir pour engager les acteurs sociaux et les élus sur ces sujets ?
  - Quelles sont les conditions à réunir pour construire les logiques partenariales avec les acteurs (opérateurs ANAH, Parc Eco Habitat, EDF, CG 69 via le PDHALP, HESPUL, Communauté de Communes, CCAS, bailleurs sociaux,...) dans l'objectif de :
  - Concevoir des dispositifs opérationnels permettant une amélioration durable du logement des ménages visités
  - Pérenniser le service sur le territoire des Monts du Lyonnais
2. Concernant le public cible :
  - Pourquoi l'objectif initial de repérer les propriétaires occupants éloignés des pôles de vie (agriculteurs, retraités, ...) afin de permettre un accompagnement de ces derniers par le Parc Eco Habitat (Plateforme locale de rénovation de l'habitat) n'est-il pas atteint.

- Pourquoi, le dispositif touche-t-il en grande majorité des locataires habitant en centre bourg ?
  - Quels sont les freins majeurs à lever pour atteindre le public cible initial ?
3. Concernant les effets du projet
- 6 mois après les premières visites, peut-on observer une réduction des consommations du logement et un changement de comportement des ménages visités ?

#### Personnes à rencontrer

Pour cela, l'évaluation devra obligatoirement procéder à un bilan des activités du projet et une analyse critique de ses résultats. En ce sens, les évaluateurs devront obligatoirement rencontrer un panel représentatif des :

- Elus, services techniques et équipes d'animation du SYMOLY
- Structures en charge du logement sur la zone d'intervention, particulièrement logement social
- Structures en charge de l'énergie : appui-conseil, régulation, distribution
- Structures en charge du financement des actions économiques et sociales
- Structures en charge de l'action sanitaire et sociale
- Populations cible envisagés initialement (propriétaires éloignés des pôles de vie)
- Population effectivement ciblées (locataires habitant en centre bourg)

## Liste des personnes rencontrées

<b>PRENOMS ET NOM</b>	<b>FONCTION/STRUCTURE</b>	<b>COMMUNE DE TRAVAIL</b>
Patricia BISSARDON	Solidarité Paysanne	Saint Symphorien sur Coise
Denise BORDET	Assistante Sociale, Relais des Services Publics	Saint Symphorien sur Coise
Madame CHAPUIS	Vice-présidente déléguée aux solidarités, CC Forez en lyonnais	Chazelle sur Lyon
Bernard CHAVEROT	Président du SIMOLY	Pomeys
Alice CROIZE	Animatrice TEPOS, SIMOLY	Pomeys
Madame FERLAY	Présidente ADMR	Saint Symphorien sur Coise
Aurélien GAUTIER	Chargé de développement socioculturel, CC Forez en lyonnais	Chazelle sur Lyon
Madame GIGANDIN	Référente RSA, Centre socioculturel	Chazelle sur Lyon
Cécile GRANOCCHIA	Responsable Centre intercommunal d'Action sociale, CC de Chamousset en lyonnais	Saint-Clément les Places
Marie-Pierre GUICHERD	Directrice CLD, animatrice transport, SIMOLY	Pomeys
Nathalie LAURENSO	Responsable des Concessions au SYDER	Dardilly
France-Noëlle LEFAUCHEUX	Coordinatrice Pôle Transition Energétique, ADEME	Lyon
Thierry MANCEAU	Directeur HELPUS	Lyon
Anne Laure MARIE	Chargée de Mission habitat et développement durable, CC de Chamousset en lyonnais	Saint-Clément les Places
Joan MARTINEZ	Encadreur technique à la Ressourcerie de Chazelle	Chazelle sur Lyon
Marie MICHALET	Assistante Sociale Maison du Rhône	Saint Symphorien sur Coise
Caroline PAYMAL	Chargé de Mission Agriculture SIMOLY	Saint Symphorien sur Coise
Laurence PERRET	Assistante Sociale Relais des Services Publics	Saint Laurent de Chamousset
Jean Claude PICARD	Vice-président Energie, SIMOLY	Pomeys
Nicolas PICHOT	Chargé de Mission ALEC 24	Saint-Etienne
Thomas ROBERT	Directeur Parc Eco Habitat	Saint Symphorien sur Coise
Fatira RULLIERE	Directrice Adjointe MDR	Saint Laurent de Chamousset
Marie-Claude TERRIER	Co-Présidente du Réseau Entraide Solidarité	Saint Laurent de Chamousset
Sylvie TOUVENET	1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire de Saint Symphorien sur Coise	Saint Symphorien sur Coise
Sandrine VACHON	Chef de service/Responsable territorial des associations sociales, MDR	Saint Symphorien sur Coise

## Liste des étudiants

<b>N°</b>	<b>PRENOMS</b>	<b>NOM</b>	<b>PAYS</b>
1	Jeunevieve	BANATTE	Haïti
2	Widjuelson	BARTHELEMY	Haïti
3	Albert Dieudonné	BELEMKOABGA	Burkina-Faso
4	Girna	BOULAMBA KOUBADILA	Congo Brazzaville
5	Frédéric	GORE BI DJO	Côte D'Ivoire
6	Thomas	LAMAH	Guinée Conakry
7	Jean	MILLIMOUNO	Guinée Conakry
8	Janvière	MUTAMURIZA	Rwanda
9	Diouldé	SYLLA	Guinée Conakry
10	Nana	THIAM	Mali
11	El Hadj Baba	WANGARA	Mali
12	Romuald Fort	YEPMO	Cameroun
13	Yazon	BOUE	Burkina-Faso
14	Abdoul Aziz	DIALLO	Mali
15	Didier	KIENOU	Burkina-Faso
16	Ayivi Kofi Tony	EKOUE	Togo
17	Antoine	LANEYRIE	France
18	Romain	LEJEUNE	France
19	Bertille	PIANET	France
20	Younoussa	HAMARA	Mali
21	Gaëlle	ROSCOET	France
22	Adama	SOW	Sénégal

Carte

